



ACCR : Consultation prébudgétaire fédérale – présentation 2015

Résumé

Pour assurer son avenir énergétique, le Canada doit veiller à ne pas être trop dépendant d'une source unique de carburant. Pour répondre à ses besoins énergétiques, protéger son environnement et favoriser sa prospérité économique à long terme, le Canada doit absolument réussir à diversifier son agencement de sources d'énergie au moyen de carburants propres et renouvelables ainsi que de bioproduits.

L'Association canadienne des carburants renouvelables (ACCR), qui représente le spectre complet de l'industrie des carburants renouvelables du Canada, a présenté des propositions à l'appui des priorités du gouvernement en ce qui a trait à la croissance économique, à l'accroissement de la compétitivité et à l'innovation. **Pour le budget fédéral de 2015, l'ACCR recommande ce qui suit :**

- 1) exempter les biocarburants celluloseux de la taxe d'accise fédérale;**
- 2) créer un crédit d'impôt pour le renouvellement de la technologie des pompes à essence;**
- 3) créer un fonds de bioraffinerie afin de promouvoir les nouvelles technologies liées aux carburants renouvelables et les produits durables.**

Il a été démontré que les biocarburants réduisent les gaz à effet de serre (GES) nocifs jusqu'à 99 % par rapport aux combustibles fossiles, et qu'ils réduisent de façon importante les émissions d'hydrocarbures et de composés aromatiques (qui sont des cancérigènes connus), ainsi que les émissions de particules à l'origine du smog et de monoxyde de carbone.

Plus nous utilisons de biocarburants dans notre agencement de sources d'énergie, plus nous protégerons l'environnement et la santé de la population. Sur le plan technique, rien ne nous empêche d'accroître les exigences en matière de diesel renouvelable (en les faisant passer de 2 à 5 %), et en adoptant cette mesure, nous favoriserons l'investissement au Canada. Parallèlement, une utilisation accrue du diesel renouvelable dans d'autres secteurs, comme les transports maritime et ferroviaire, l'exploitation minière, les moteurs et l'expansion du secteur des sables bitumineux, entraînerait d'importantes réductions des émissions par des industries qui sont habituellement extrêmement polluantes.

Voici ce que les recommandations stratégiques de l'ACCR permettraient de faire :

- accroître la compétitivité des producteurs canadiens intérieurs d'éthanol celluloseux en mettant sur pied des plateformes stratégiques pour les nouvelles technologies;
- veiller à ce que le consommateur ait le choix à la pompe à essence en appuyant de nouvelles infrastructures;
- soutenir l'innovation et la commercialisation de nouvelles technologies liées aux carburants renouvelables et de produits durables

Compte tenu des réalités fiscales actuelles, ces recommandations permettront de veiller à ce que l'industrie canadienne intérieure des carburants renouvelables continue d'évoluer et de croître. Comme lors des années antérieures, l'ACCR aimerait avoir l'occasion de discuter de ces propositions devant le comité.

Priorités

1. Accroître la compétitivité des producteurs canadiens intérieurs de biocarburants celluloseux en mettant sur pied des plateformes stratégiques pour les nouvelles technologies qui exemptent les biocarburants celluloseux des taxes fédérales sur le carburant.

Les biocarburants celluloseux sont sur le point d'être commercialisés au Canada et ils joueront un rôle crucial dans la croissance de l'industrie intérieure actuelle des biocarburants, grâce à laquelle plus de trois milliards de dollars sont réinvestis dans l'économie canadienne et plus de quatre millions de mégatonnes de carbone ne sont pas rejetées dans l'environnement chaque année. Les biocarburants de la prochaine génération représenteront également un segment important de l'industrie globale des technologies propres au Canada.

Les sociétés canadiennes productrices de biocarburants utilisent déjà des technologies pouvant convertir les déchets agricoles, les résidus forestiers et même les déchets urbains solides en biocarburants celluloseux. Les biocarburants celluloseux permettent de réduire les émissions de GES de jusqu'à 87 % (comparativement au pétrole) et sont conçus pour régler plusieurs problèmes environnementaux en même temps. Toutefois, le Canada ne peut réaliser son plein potentiel en matière de production intérieure d'éthanol celluloseux sans s'attaquer à la concurrence féroce que lui livrent d'autres pays.

Les États-Unis ont déjà effectué des investissements significatifs et apporté des changements stratégiques importants en vue de combler l'écart entre la recherche et la commercialisation de ces nouveaux produits novateurs. Ces mesures comprennent un crédit fiscal exclusif à l'intention des mélangeurs pour les carburants celluloseux et une exigence obligatoire dans le cadre de la norme qu'ils doivent respecter en ce qui a trait aux carburants renouvelables. Le Canada accuse donc un retard. La meilleure façon de voir à ce que les mandats relatifs aux carburants renouvelables puissent continuer d'être respectés au moyen de la production intérieure consiste à mettre en place des mécanismes stratégiques qui favorisent la consommation intérieure et garantissent des conditions équitables pour les entreprises canadiennes.

Afin de développer la production et de favoriser la consommation de biocarburants celluloseux au Canada, l'ACCR propose d'exempter les biocarburants celluloseux de la taxe d'accise actuelle sur le carburant. À l'heure actuelle, la taxe d'accise fédérale sur l'essence s'élève à 0,10 \$ du litre. Le règlement d'application de la *Loi sur la taxe d'accise fédérale* devrait être modifié afin que les biocarburants celluloseux présents dans toute essence mélangée vendue au Canada soient exemptés de la taxe (taux de 0 %). De cette façon, la valeur de l'exemption pourrait revenir au producteur des biocarburants celluloseux.

Comme le démontre le traitement semblable que l'on prévoit pour d'autres produits, cette mesure fiscale relativement mineure favorisera la production intérieure, permettra au Canada de conserver ses biocarburants celluloseux et permettra de veiller à ce que les bienfaits économiques et

environnementaux se manifestent à l'échelle locale, là où ils prennent toute leur importance. En l'absence d'une mesure stratégique concurrentielle conçue pour promouvoir l'utilisation des biocarburants celluloseux au Canada, il est fort probable que toute la production canadienne de biocarburants celluloseux soit vendue sur le marché américain. Cela permettra aux carburants celluloseux de faire l'objet de la bonification agressive associée aux crédits liés au respect de la norme sur les carburants renouvelables (Renewable Fuels Standard) pour les biocarburants celluloseux, des crédits d'impôt liés à la production de biocarburants celluloseux et de l'amortissement accéléré pour les installations relatives aux biocarburants celluloseux.

Sur la base des projets existants et proposés, le coût total d'une ***exemption de la taxe d'accise pour les biocarburants celluloseux***, de janvier 2015 à janvier 2016, s'élèverait à environ 8 millions de dollars (pour une production de 80 millions de litres). De janvier 2016 à janvier 2017, le coût total d'une telle exemption s'élèverait à environ 15,2 millions de dollars (pour une production de 152 millions de litres).

2. Veiller à ce que le consommateur ait le choix à la pompe à essence en appuyant de nouvelles infrastructures.

En vertu des nouvelles exigences de la Corporate Average Fuel Economy (CAFE), les constructeurs automobiles nord-américains seront tenus de produire des véhicules plus économiques en carburant à compter de 2017. D'ici 2025, les véhicules circulant au Canada devront plus que doubler leur efficacité et rouler, en moyenne pour l'ensemble du parc automobile, à 87 kilomètres (54 milles) pour 3,8 litres (au gallon).

Le consensus chez les constructeurs de véhicules au Canada est que la satisfaction à ces exigences passe nécessairement par des changements technologiques et de nouveaux carburants pour faire fonctionner cette technologie. Les constructeurs ont déclaré publiquement qu'ils ont besoin d'un carburant ayant un taux d'octane plus élevé afin de faire fonctionner les moteurs plus petits et plus légers qu'exigeront les nouvelles normes en matière d'économie de carburant.

Il n'existe aucune source d'octane plus abordable et propre que l'éthanol. L'éthanol et le carburant à base d'éthanol (p. ex. E20 ou E30) constituent la source d'octane la plus abordable disponible. Ces mélanges au contenu renouvelable plus élevé présentent le taux d'octane accru requis pour faire fonctionner de plus petits moteurs à taux de compression élevé tout en réduisant les émissions de gaz d'échappement. Comme l'éthanol présente un taux d'octane de 113, les mélanges contenant des niveaux plus élevés d'éthanol sont idéaux pour permettre aux constructeurs automobiles de satisfaire à des exigences plus strictes relativement à l'économie de carburant et à la réduction des émissions. En fait, les constructeurs automobiles européens ont demandé des mélanges contenant environ 20 % d'éthanol, et au Brésil, l'essence vendue doit contenir 27 % d'éthanol.

Le renouvellement approprié de l'infrastructure d'alimentation en carburant prend un certain temps. À titre d'exemple, plus de 3,5 millions de véhicules sur les routes du Canada peuvent fonctionner avec des mélanges contenant jusqu'à 85 % d'éthanol (E85). Aux États-Unis, il y a plus de 3 000 pompes E85 et des milliers d'autres offrant des mélanges contenant des niveaux moyens d'éthanol. Aux États-Unis, on assiste à une augmentation du nombre de pompes commerciales offrant directement aux consommateurs des mélanges composés de 10 à 20 % de biocarburant. Au Canada, quatre pompes offrent du carburant E85 aux consommateurs et aucune pompe commerciale n'offre des mélanges contenant des niveaux plus élevés de biocarburant. Les consommateurs canadiens n'ont accès à aucune solution de rechange aux produits du pétrole.

Ce phénomène ne se limite pas qu'aux carburants renouvelables comme l'éthanol et les biocarburants, toutes les solutions de recharge aux produits traditionnels du pétrole pour le secteur des transports sont confrontées à cette réalité. D'autres carburants de recharge, comme le gaz naturel, l'hydrogène et l'électrification accrue, ne parviennent pas à établir la masse critique requise pour encourager les consommateurs à envisager d'autres options que le statu quo (essence ordinaire et diesel).

L'ACCR recommande au gouvernement de favoriser le renouvellement des pompes existantes et les nouveaux entrants sur le marché en offrant des incitatifs fiscaux, sous forme d'un crédit d'impôt direct ou d'une déduction pour amortissement, aux entreprises qui souhaitent offrir ces carburants de remplacement aux consommateurs. Il convient de répéter que des programmes semblables aux États-Unis se révèlent efficaces en offrant un incitatif crucial pour favoriser le renouvellement de milliers de pompes en vue de permettre aux consommateurs d'accéder à des carburants ayant un contenu renouvelable plus élevé.

La réalité est que, si le Canada n'investit pas de façon semblable, les règlements mis en place pour améliorer le rendement du carburant seront complètement inefficaces. Les consommateurs ont besoin de l'accès aux mêmes carburants que ceux qui sont utilisés pour la mise à l'essai des véhicules afin de pouvoir tirer parti des nouveaux progrès technologiques exigés par les règlements.

Si ce n'est pas le cas, les consommateurs seront simplement forcés de payer des frais additionnels pour une technologie s'appuyant sur des carburants auxquels ils n'ont pas accès. En fin de compte, cela entraînerait une situation où des véhicules ne présentant aucun avantage réel pour l'environnement coûteraient plus cher.

Nous croyons que cette proposition contribuera à la mise sur pied d'une infrastructure d'alimentation en carburant cruciale dans nos collectivités, et que le temps est venu d'entreprendre les travaux nécessaires à cet égard, de façon à ce que des mélanges de carburant à teneur plus élevée en octane puissent être offerts aux consommateurs et à ce que le Canada puisse atteindre les objectifs environnementaux établis dans les règlements sur l'économie de carburant.

3. Soutenir l'innovation et la commercialisation de nouvelles technologies dans la bioéconomie en appuyant les bioraffineries.

Au Canada, le secteur des technologies propres est très dynamique. Des plateformes stratégiques sont nécessaires pour réussir à attirer les investisseurs au Canada, soutenir les démonstrations précommerciales et combler l'écart de financement de façon à ce que de nouvelles technologies liées aux carburants renouvelables et aux bioproduits puissent être mises au point et commercialisées avec succès au Canada. Jusqu'ici, des programmes comme le Fonds de technologies^{MC} et le Fonds de biocarburants ProGen^{MC} de Technologies du développement durable du Canada (TDDC) se sont révélés très efficaces.

Les sociétés canadiennes du secteur des technologies propres qui cherchent à diversifier leur marché et à pénétrer des marchés commerciaux sont confrontées à des difficultés sur le plan des ressources ainsi qu'à une concurrence féroce. Le Fonds de technologies de TDDC a une efficacité inégalée quand il s'agit d'aider les sociétés du secteur des technologies propres à démontrer la viabilité de leur technologie. TDDC doit toutefois trouver un moyen de mieux démontrer l'efficacité des technologies associées au Fonds de technologies afin de leur permettre de pénétrer de plus grands marchés, car le rendement à cet égard est plutôt faible.

L'ACCR s'est réjouie de la restructuration du capital du Fonds de technologies de TDDC annoncée dans le budget de 2013, et souhaite voir le gouvernement exercer un leadership continu en vue d'attirer les investisseurs au Canada. De nombreuses histoires de réussite liées au Fonds de technologies n'ont jamais abouti en raison d'un manque d'investissement en capital pour la commercialisation de la technologie. Cependant, il n'existe aucun fonds de commercialisation pour la bioéconomie générale susceptible d'aider les sociétés de biotechnologie à accéder à la commercialisation de leurs produits.

Comme en fait foi un rapport rédigé par McKinsey and Company pour le compte de Ressources naturelles Canada et de TDDC, la bioéconomie est un secteur appelé à croître sur le marché mondial. Toutefois, afin que ces nouvelles technologies puissent être viables sur le plan commercial, un fonds de transition doit être créé. À l'échelle de la planète, de nombreux gouvernements investissent actuellement de façon stratégique afin d'attirer des sociétés de recherche et développement ainsi que de faire progresser la commercialisation de ces technologies naissantes. Ces gouvernements éloignent les investisseurs du Canada, malgré la situation enviable de notre pays sur le plan des ressources naturelles.

L'ACCR propose la création d'un **fonds de bioraffinage** pour favoriser l'innovation et la commercialisation dans la bioéconomie. Ce nouveau fonds permettra de veiller à ce que les nouvelles technologies mises au point au Canada soient commercialisées et mises en marché efficacement au pays. L'ACCR estime que tout projet admissible au fonds proposé doit posséder les caractéristiques clés suivantes :

- Exploiter toutes les matières premières d'alimentation, quelles qu'elles soient – Toute culture peut être utilisée, pourvu que la biomasse soit durable et renouvelable.
- Réduire les émissions de GES – Éliminer l'utilisation de carbone dans les produits ou réduire l'empreinte globale du cycle de vie d'un substitut par rapport à celle du produit pétrolier traditionnel qu'il remplace.
- Mettre l'accent sur la commercialisation de technologies et produits novateurs – aucune exigence voulant que les produits soient absolument originaux, mais accent mis sur l'innovation au Canada.
- Chercher à améliorer le rendement énergétique des processus existants afin de minimiser l'empreinte des opérations actuelles. Cela concerne notamment le prétraitement des matières premières d'alimentation, ce qui dépend entre autres de la qualité de la biomasse existante.
- Renfermer des dispositions relatives au cumul du financement conformes aux lignes directrices du Conseil du Trésor (70 %).

L'ACCR recommande au gouvernement de réorienter vers le nouveau fonds de bioraffinage tous les capitaux non déployés qui faisaient partie du premier montant de 500 millions de dollars affecté au Fonds de biocarburants ProGen^{MC}. Tous les capitaux qui sont actuellement engagés, mais qui ne sont pas déployés dans le cadre d'un projet particulier en vertu du Fonds de biocarburants ProGen^{MC}, devraient être réorientés vers le nouveau fonds de bioraffinage après 2017.

En adoptant ces mesures, le gouvernement favorisera grandement la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation au Canada.